Rassemblement et estampillage en Suisse des titres de la dette d'avant-guerre non-gagée de l'ancien gouvernement Austro-Hongrois : (rente or, rente couronnes, etc).

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1921)**

Heft 18

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

se sont inscrits auprès de nous comme Agents-Représentants nous rendraient service en voulant bien nous indiquer les noms des fabriques ou maisons de commerce dont ils ont la carte.

Nous rappelons enfin à tous nos Sociétaires, que les locaux de la Chambre leur sont, en tout temps, largement ouverts, qu'ils y trouveront des *bureaux* pour y faire leur correspondance et recevoir leurs visites, une *bibliothèque* comprenant entre autres de nombreux annuaires et livres d'adresses suisses et français, les principales statistiques commerciales suisses et françaises, les tarifs douaniers, les tarifs de chemins de fer, etc. etc., et une *salle de lecture* où sont rassemblés un grand nombre de journaux et périodiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration a enregistré avec regrets la démission pour raison de santé de M. Carlos F. KELLER.

D'autre part, conformément à la proposition de la Section du Sud-Est et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, il a nommé M. Henri BRACK, Directeur des Établissements Verminck à Marseille, comme représentant de cette Section dans le Conseil d'Administration.

SECTION LYONNAISE

L'Assemblée Générale de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France aura lieu le samedi 19 novembre, à 15 heures, dans les locaux de la S. A. HEER & Cie, 3, quai de Retz, Lyon.

RASSEMBLEMENT ET ESTAMPILLAGE EN SUISSE DES TITRES DE LA DETTE D'AVANT-GUERRE NON-GAGÉE DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT AUSTRO-HONGROIS (rente or, rente couronnes, etc).

La Légation de Suisse nous communique ce qui suit :

Les ressortissants suisses propriétaires de titres de la dette d'avant-guerre non gagée de l'ancien gouvernement d'Autriche-Hongrie (rente or, rente couronnes, etc.), sont invités, en vue de la sauvegarde de leurs droits, à envoyer immédiatement à une Banque suisse ceux de ces titres qui se trouvaient, au 16 juillet 1920, en dehors du territoire des Etats successeurs (Autriche, Hongrie, Pologne, Roumanie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Italie et Tchéco-Slovaquie). Il y aura lieu d'annexer aux titres :

1° une attestation de nationalité;

2° des documents établissant que les titres se trouvaient hors du territoire des Etats successeurs sus-indiqués à la date du 16 juillet 1920 (bordereau d'achat, certificat de dépôt, attestation du Consulat ou d'une banque, etc.).

Les titres qui ne parviendront en Suisse qu'après le 10 décembre 1921 devront être adressés avec les documents annexes directement à la Banque Nationale Suisse, II° Département, à Berne.

Les Légations et les Consulats de la Confédération Suisse sont en mesure de fournir aux intéressés tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

FOIRE DE BALE 1921

Dans son rapport qui vient de paraître, la Direction de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle constate que la Foire de cette année a souffert de la crise économique qui se fait sentir en Suisse plus durement que jamais.

Si, malgré les circonstances, des succès réjouissants ont été signalés dans plusieurs groupes, on les doit tout d'abord aux ventes conclues pour le marché intérieur. Les maisons d'exportation ont eu davantage à souffrir de la crise, toutefois les articles nouveaux ont trouvé des débouchés à l'étranger.

Parmi les perfectionnements apportés à l'organisation de la Foire signalons :

Les nouvelles compétences accordées aux *commissions de contrôle* qui examinent les marchandises exposées sous le rapport de leur provenance;

Un raccourcissement de la *durée de la Foire* qui a été ramenée de 15 à 11 jours;

Un nouveau groupe *réclame et propagande* qui a rencontré l'accueil le plus favorable;

L'abolition des *cartes d'acheteurs* gratuites. Le prix des cartes ayant été fixé uniformément à 3 francs, les exposants ont constaté dans la « qualité » des visiteurs une amélioration.